

EUCHARISTIE, ASSEMBLÉE, DIMANCHE

Points de repère pour l'avenir du dimanche

Patrick Prétot

S.E.R. | « Études »

2006/4 Tome 404 | pages 497 à 507

ISSN 0014-1941

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-etudes-2006-4-page-497.htm>

Pour citer cet article :

Patrick Prétot, « Eucharistie, Assemblée, Dimanche. Points de repère pour l'avenir du dimanche », *Études* 2006/4 (Tome 404), p. 497-507.

Distribution électronique Cairn.info pour S.E.R..

© S.E.R.. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Eucharistie, Assemblée, Dimanche

Points de repère pour l'avenir du dimanche

PATRICK PRÉTOT

DANS un contexte de mutations accélérées des pratiques chrétiennes, la gravité des questions et la diversité des options suscitent le désir de retrouver des repères en vue de discerner ce qu'il convient de faire ou de promouvoir. Par ailleurs, parce qu'une réelle obstination est nécessaire pour maintenir la vie des communautés, la tentation est de privilégier un aspect en le valorisant tellement que l'on risque de créer une sorte de déséquilibre. Ainsi, certains privilégient la messe en relativisant le rassemblement paroissial ou encore la spécificité du dimanche. Ils proposeront volontiers de s'associer à la messe télévisée, voire de célébrer la messe du dimanche en semaine, et surtout ils choisiront d'aller à la messe en fonction de leurs aspirations ou des opportunités. D'autres privilégient l'assemblée: ils insistent sur l'importance de la vie communautaire et proposeront des célébrations conviviales où peuvent s'exprimer les attentes du groupe et où la vie quotidienne peut être assumée dans la

Bénédictin. Institut Supérieur de Liturgie,
Institut Catholique de Paris

fraternité. D'autres, enfin, privilégient le dimanche comme jour spécifique de repos et de vie de famille. A leurs yeux, puisque « le sabbat a été fait pour l'homme » (Mc 2,27), la sanctification du dimanche passe d'abord par une manière de vivre la charité envers le prochain en habitant le temps plus humainement.

Chacune de ces positions peut se prévaloir d'une réelle pertinence. Comment ne pas vouloir tenir fermement l'importance essentielle de la messe, puisqu'elle est la « source et le sommet de la vie de l'Eglise » ? Comment ne pas vouloir tenir également, surtout lorsque les chrétiens sont minoritaires, qu'il est nécessaire de réunir des assemblées locales qui soient localement un signe de la foi chrétienne ? Comment, enfin, ne pas insister sur le dimanche comme jour de repos au moment où les pressions économiques mais aussi les impératifs d'une civilisation des loisirs fragilisent les équilibres humains et familiaux ?

La difficulté est d'intégrer cet ensemble de valeurs, alors qu'il apparaît souvent aux responsables qu'il est « impossible de tout tenir ». En effet, la diminution du nombre de prêtres met à mal la place centrale de l'Eucharistie. La fragilisation et le vieillissement des assemblées interrogent sur la pertinence de rassemblements offrant une image très appauvrie de l'Eglise, alors que le poids du travail et des engagements sociaux, dans un monde qui ne partage pas les valeurs chrétiennes, exerce une pression permanente sur la compréhension chrétienne du dimanche. C'est bien parce que nous sommes pris dans un ensemble de tensions contradictoires qu'il est nécessaire de faire œuvre de discernement et que ceci ne peut se faire qu'en Eglise.

Discerner en Eglise

Parler de « discernement » signifie que la tâche consiste moins à critiquer ce qui nous semble défectueux, ou à argumenter en vue de soutenir une option, que de se mettre à l'écoute de l'Esprit pour considérer la réalité dans sa complexité et entendre « ce que l'Esprit dit aux Eglises » (Ap. 2,29). Et pourquoi le faire en Eglise ? Parce que personne ne peut prétendre saisir seul tous les aspects d'une question complexe, mais aussi – et d'abord – parce que la question concerne tous les

1. Cette réflexion doit beaucoup aux dialogues avec les évêques, prêtres, diacres et laïcs en responsabilité rencontrés lors de la réflexion sur Eucharistie – Assemblée – Dimanche menée en France depuis cinq ans; que chacun soit remercié pour la mise au jour progressive des enjeux.

2. Les textes de référence sont la *Constitution sur la liturgie* du concile Vatican II (en abrégé SC), n° 102 et 106, la Lettre Apostolique *Dies Domini* du pape Jean Paul II sur le dimanche (31 mai 1998), le *Catéchisme de l'Eglise Catholique*, éd. 1992 (notamment n° 1166-1167), et le récent *Compendium* du Catéchisme (n° 241): ces textes sont disponibles en français sur le site internet du Vatican.

chrétiens. Or, ce qui concerne la vie de tous doit faire l'objet d'une réflexion commune permettant à chacun de faire avec les autres le chemin à travers lequel l'Eglise reçoit peu à peu, comme un don de son Seigneur, les manières de vivre qui seront celles de l'avenir. Quel que soit le statut de la réflexion¹, la question est donc de nature « synodale »: il s'agit de faire route ensemble pour discerner les chemins qui permettront de suivre le Christ.

Mais on ne peut discerner seulement en échangeant des opinions, même si l'on se donne pour règle d'accueillir avec bienveillance le point de vue de l'autre. Il faut encore se donner des repères pour opérer un jugement sur l'ensemble des positions. Dans son histoire, l'Eglise a été confrontée à une grande diversité de situations à travers lesquelles elle a cherché les repères de sa fidélité évangélique. Sans vouloir présenter même brièvement cette histoire, il suffit de noter que, pendant près de trois siècles, le dimanche n'était pas un jour férié. Aujourd'hui même, les communautés d'Afrique du Nord célèbrent le Christ ressuscité à travers des rassemblements limités, composés en majorité d'étrangers; et pourtant leur rayonnement ne se mesure pas à leur visibilité: elles nous rappellent que l'Eglise demeure le « saint petit peuple » rassemblé pour être le levain dans la pâte.

Il ne faut pas chercher dans le passé ou ailleurs des solutions aux problèmes actuels; mais l'histoire et la considération d'autres situations permettent de porter un regard plus « catholique » et plus confiant sur les défis actuels. Et se référer à la Tradition, c'est entendre ce que l'Eglise a compris sous la mouvance de l'Esprit Saint à travers ces situations diverses et parfois contradictoires, pour accueillir la dynamique de la vie chrétienne, portée par le magistère de l'Eglise² et par le *sensus fidelium* qui s'exprime dans l'étonnante fidélité du peuple chrétien à vouloir se rassembler pour célébrer son Seigneur malgré tant de raisons contraires.

Les repères de la Tradition

Tenir ensemble eucharistie, assemblée et dimanche. – Sur cette question, la Tradition affirme fortement que les trois termes Eucharistie – Assemblée – Dimanche sont organiquement associés et fondamentalement inséparables. Le n° 106 de

la Constitution sur la liturgie du concile Vatican II propose une magnifique synthèse d'un enseignement qui a ses racines dans les premiers temps du christianisme :

L'Eglise célèbre le mystère pascal, en vertu d'une Tradition apostolique qui remonte au jour même de la résurrection du Christ, chaque huitième jour, qui est nommé à bon droit le jour du Seigneur, ou dimanche. Ce jour-là, en effet, les fidèles doivent se rassembler pour que, entendant la parole de Dieu et participant à l'Eucharistie, ils se souviennent de la passion, de la résurrection et de la gloire du Seigneur Jésus, et rendent grâce à Dieu qui les « a régénérés pour une vivante espérance par la résurrection de Jésus-Christ d'entre les morts » (1P 1,3)³.

3. Cf. *Catéchisme de l'Eglise Catholique*, 1992, n° 1166 et 1167.

Le dimanche est mémoire pascale et donc jour eucharistique.

– Le dimanche est le jour où l'on célèbre la mémoire du mystère pascal, qui est au cœur de la foi chrétienne. Si la Tradition a traduit cela en « obligation » de sanctifier le dimanche, c'est parce qu'elle porte la conviction déjà exprimée par saint Paul que « si Christ n'est pas ressuscité, notre prédication est donc vaine, et votre foi aussi est vaine » (1 Co. 15,14). C'est également parce que la mémoire du mystère pascal est ce fondement que les martyrs d'Abitène (début IV^e siècle) affirmaient au risque de leur vie qu'ils ne « pouvaient vivre sans le *dominicum*⁴ ».

On voit ainsi pourquoi le dimanche n'est pas un jour comme les autres et ne peut être remplacé par aucun autre jour : le dimanche est un mémorial, c'est-à-dire un jour spécifique qui rend présent en le célébrant le mystère de la mort et de la résurrection du Christ, ce mystère dont vivent les baptisés, qui sont morts avec le Christ et ressuscités avec lui (cf. *Rm* 6,4; 2 *Tm* 2,11-13).

Mémoire hebdomadaire de Pâques, le dimanche n'est donc pas seulement le souvenir de la résurrection du Seigneur, mais aussi, et en même temps, de sa passion et de sa mort. C'est pourquoi la célébration de l'Eucharistie en est le cœur et le sommet, car elle actualise le mystère pascal : « Nous proclamons ta mort, nous célébrons ta résurrection, nous attendons ta venue dans la gloire. » Le dimanche est donc le « premier » et le « huitième » jour, renvoyant ainsi à une plénitude eschatologique qui relie création et fin des temps. L'insistance du Nouveau Testament sur cette symbolique des nombres (par exemple *Jn* 20,19-31) est théologique : c'est une manière de dire que la résurrection fait entrer dans les temps nouveaux,

4. Commission Épiscopale de Liturgie et de Pastorale Sacramentelle, « Le dimanche pour les chrétiens », Dossier de réflexion, 1989, dans *Le Dimanche, situation, enjeux et propositions pastorales*, Le Centurion, coll. « Documents d'Eglise », 1991, p. 35.

qu'elle introduit dans le Royaume en attendant le second avènement lorsqu'au terme de l'histoire « Dieu sera tout en tous ».

Le dimanche est mémoire pascale et donc jour de l'assemblée chrétienne. – Mais cette mémoire n'est pas un simple souvenir : pour qu'elle soit vraiment « mémorial », c'est-à-dire rendue à sa force agissante, il faut qu'elle soit « célébrée », ce qui ne se fait qu'en communauté. C'est pourquoi les chrétiens *se rassemblent* le dimanche et constituent ainsi le corps de l'Eglise uni à son Seigneur et rendant grâce au Père pour la création et le salut.

Depuis le Moyen-Age et jusqu'à une époque récente, la liturgie était devenue l'affaire des clercs : ceux-ci assuraient la majeure partie des fonctions liturgiques auxquelles le peuple « assistait ». A travers la notion de « participation active », le concile Vatican II a rappelé que l'Eglise tout entière – ministres et fidèles – est « l'Eglise en prière » :

La mère Eglise désire fortement que tous les fidèles soient amenés à cette participation pleine, consciente et active aux célébrations liturgiques, qui est demandée par la nature de la liturgie elle-même et qui, en vertu du baptême, est un droit et un devoir pour le peuple chrétien, « race élue, sacerdoce royal, nation sainte, peuple que Dieu s'est acquis » (1P 2,9; cf. 1P 2,4-5) (SC 14).

La « participation active » ne doit pas être comprise comme une répartition des fonctions, et encore moins un partage de « pouvoirs » ; mais elle traduit une compréhension de l'Eglise : l'Eglise, peuple rassemblé par Dieu, est le corps du Christ et le Temple de l'Esprit, c'est-à-dire un corps structuré qui par le Fils et dans l'Esprit rend gloire au Père. Cette vision se traduit, notamment, par le « nous » de la prière liturgique : c'est l'*Ecclesia*, la communauté chrétienne, qui est le « sujet intégral de l'action liturgique »⁵. Parler ainsi ne signifie pas que l'assemblée crée sa liturgie ou que la liturgie se réduirait à l'expression de ce que portent ses membres ; l'assemblée est « épiphanique » car elle « manifeste » l'Eglise tout entière, et pas seulement le rassemblement dans sa particularité⁶.

Que devons-nous faire ? – Comme les auditeurs du discours de Pierre (Ac. 2, 14-36) après la Pentecôte, la question est donc bien de savoir ce que nous devons faire en considérant les conditions dans lesquelles nous sommes et ce que nous

5. Cf. Y. Congar, « L'*Ecclesia* ou communauté chrétienne, sujet intégral de l'action liturgique », dans *La Liturgie après Vatican II*, Cerf, 1967, coll. *Unam Sanctam*, 1967, p. 241 sq.

6. A.G. Martimort, « L'assemblée », dans *L'Eglise en prière*, n^o éd., t. I, Desclée, 1983, p. 99-121, notamment p. 104 : « Les Pères disent de l'assemblée liturgique particulière ce qui est le propre de l'Eglise tout entière : elle est le Corps du Christ, au point que ne pas venir à l'assemblée, c'est diminuer le Corps du Christ. »

rappelle la Tradition de l'Église. Le discernement implique une attitude de conversion et l'accueil du don de l'Esprit. Si la liturgie occupe une place renouvelée dans l'expérience chrétienne, c'est parce que le concile Vatican II en a fait le centre de l'édifice et donc le premier lieu de la « proposition de la foi » (pour reprendre une idée-force de la *Lettre aux Catholiques de France* de 1996⁷), mais c'est aussi parce qu'elle résonne sans cesse de cette promesse.

7. Les Evêques de France, *Proposer la foi dans la société actuelle. Lettre aux Catholiques de France*. Rapport rédigé par Mgr Claude Dagens et adopté par l'Assemblée plénière des Evêques, Cerf, coll. « Documents d'Église », 1997.

Propositions

a) Nous ne pouvons donc choisir l'un des trois pôles en sacrifiant les deux autres. De ce point de vue, il est essentiel aujourd'hui d'affirmer avec force que « l'Eucharistie ne se remplace pas », car elle est source et sommet de la vie chrétienne.

b) En même temps, comme l'a souligné Mgr David, évêque d'Evreux, on ne peut se résoudre à créer quelques oasis de vie chrétienne au milieu d'un ensemble abandonné au désert spirituel. La vie des communautés locales s'exprime au quotidien dans l'action au milieu des hommes, mais aussi dans des célébrations qui sont signe d'une « Église qui célèbre et qui prie⁸ ».

c) Mais, par ailleurs, il serait illusoire de ne pas tenir compte de l'écartèlement que connaissent les acteurs ecclésiastiques, notamment les évêques et les prêtres. Dès lors, s'il est impossible de renoncer aux trois dimensions, Eucharistie, Assemblée et Dimanche, il faut dire aussi qu'il est possible de les tenir de manière *différenciée*, c'est-à-dire de ne pas les tenir partout en même temps et de la même manière.

d) Certaines représentations, comme l'insistance trop forte sur les faiblesses de notre situation, empêchent de tirer parti de toutes nos ressources. Il existe pourtant bien des possibilités. L'idéal du « dimanche en paroisse » – la messe rassemblant tous les membres de la paroisse autour du *curé*, *chaque* dimanche dans l'église du village – est sans doute un modèle qui a eu sa grandeur, mais qui risque d'empêcher de penser le présent. De plus, en raison de l'éclatement des réalités sociales, notre temps appelle des solutions diversifiées : ce qui peut être bon en ville ne l'est pas forcément dans les secteurs ruraux.

8. Cf. Rapport de Mgr R. Coffy à l'assemblée plénière de l'Épiscopat français, Lourdes, 1973, *Une Église qui célèbre et qui prie*, Centurion, 1973.

Mais la clef de l'édifice consiste à cultiver la *mémoire hebdomadaire du mystère pascal*, car nous ne pouvons demeurer chrétiens sans cette réactivation permanente de la mémoire du salut en Jésus-Christ. Si cette mémoire s'exerce *au plus haut point* dans la célébration de l'Eucharistie, elle s'exprime *en priorité* par la sanctification du dimanche, celle-ci pouvant être portée également par des célébrations de la Parole, par la prière personnelle et par une certaine manière de vivre ce jour particulier.

Articuler la célébration de l'eucharistie avec une vie liturgique plus large. – Si l'enjeu est bien de cultiver cette mémoire pascale, on peut se demander si nous ne souffrons pas d'une excessive concentration eucharistique qui tend à appauvrir notre expérience liturgique. Certes, la messe dominicale et paroissiale est bien le sommet indépassable de la vie chrétienne. Mais comment l'Eucharistie pourrait-elle apparaître comme sommet si elle constitue, comme c'est souvent le cas, la *seule* manière de célébrer ? Pour que le sommet apparaisse bien comme tel, il est décisif qu'il soit comme entouré et soutenu par un ensemble de pratiques qui ne sont ni secondaires ni inférieures, mais *ordonnées* à ce sommet eucharistique.

La *Constitution sur la liturgie* (SC 106) énonce deux voies pour célébrer dans l'action de grâces le mystère pascal le jour du Seigneur. Le dimanche est le jour où les fidèles se rassemblent « pour que, entendant la Parole de Dieu et participant à l'Eucharistie, ils fassent mémoire de la Passion, de la Résurrection et de la Gloire du Seigneur Jésus, en “rendant grâces à Dieu qui les a régénérés pour une vivante espérance par la Résurrection de Jésus-Christ d'entre les morts” ».

En indiquant ces deux voies, le Concile fonde le caractère central de la messe dominicale là où, par excellence, les fidèles « entendent la parole de Dieu et participent à l'eucharistie⁹ », tout en manifestant que des liturgies de la Parole (« Entendant la parole de Dieu ») permettent, à leur manière, de vivifier la mémoire pascale. En d'autres termes, le mémorial pascal, qui a toujours une réelle dimension eucharistique, dépasse la seule célébration de la messe¹⁰. Et les liturgies de la Parole doivent être pensées comme un chemin et un appel vers le sommet eucharistique. Car, en entendant la Parole de Dieu dans l'assemblée chrétienne réunie au jour du Seigneur, c'est le Christ ressuscité qui est présent :

9. On parle parfois des « deux tables », mais, en rigueur de termes, il s'agit d'une seule table, la table du Seigneur, sous deux formes : cf. concile Vatican II, Constitution sur la révélation *Dei Verbum*, n° 21 ; également DV 26, SC 48 et 50, PO 18 ; cf. aussi SC 56, qui exprime l'unité des deux aspects car ils forment un « seul acte de culte ».

10. Cf. *Rm.* 12,1-21 sur le culte spirituel, et *IP* 2,4-10.

Il est là présent dans sa parole, car c'est lui qui parle, tandis qu'on lit dans l'Eglise les Saintes Ecritures. Enfin, il est là présent lorsque l'Eglise prie et chante les Psaumes, lui qui a promis : « Là où deux ou trois sont rassemblés en mon nom, je suis là, au milieu d'eux »(Mt. 18,20) (SC 7).

Pour retrouver cette diversité liturgique qui accorde la première place à la messe, le trésor de la Tradition offre une grande richesse, qu'il faut considérer à nouveaux frais pour faire face aux besoins actuels. La redécouverte de l'adoration eucharistique, le succès des grands rassemblements et des pèlerinages, mais aussi le travail des groupes de prière ou des mouvements de spiritualité (par exemple les équipes du Rosaire), constituent autant de pratiques qui doivent être encouragées tout en cherchant le lien entre ces marques de piété et le grand courant de la liturgie ¹¹.

Mais, en pensant à l'Eucharistie, source et sommet de la vie et de la mission de l'Eglise, l'Eglise privilégie deux formes liturgiques, les célébrations de la Parole et la liturgie des heures, comme deux voies fondamentales pour sanctifier le jour du Seigneur ¹².

Retrouver la liturgie des heures. – La liturgie des heures constitue une ressource de grand intérêt, car elle permet de retrouver une forme collective de prière alors que celle-ci est un combat pour lequel beaucoup cherchent de l'aide. En prenant appui sur les *Psaumes*, elle exprime devant Dieu la diversité de l'expérience humaine. En plaçant sur les lèvres des paroles d'action de grâce, de bénédiction, mais aussi de violence ou même des désirs de vengeance, elle délivre d'un idéalisme éthéré qui ressemblerait à une évasion.

Elle est surtout la prière officielle de l'Eglise, et donc la prière de tous les baptisés ¹³. Comme le souligne la *Présentation générale de la liturgie des Heures*, elle « est l'une des fonctions principales de l'Eglise » (n° 1) et la « prière de l'Eglise avec le Christ et adressée au Christ » (n° 2). Dès lors, elle se trouve en relation essentielle avec l'Eucharistie, puisqu'elle « étend aux différents moments de la journée la louange et l'action de grâce, de même que la commémoration des mystères du salut, la supplication, l'avant-goût de la gloire céleste qui sont contenus dans le mystère eucharistique, “centre et sommet de toute la vie de la communauté chrétienne” » (n° 12) ¹⁴.

11. Cf. Congrégation pour le Culte divin et la Discipline des Sacrements, *Directoire sur la piété populaire et la liturgie. Principes et orientations*, Bayard Ed./Fleurus-Mame/Ed. du Cerf, coll. « Documents d'Eglise », 2003 ; cf. Jean Paul II, « Message à l'Assemblée Plénière de la Congrégation pour le Culte Divin », 21.9.2001, n° 4, p. 16 : « Quand elle est sincère, la religiosité populaire, [...] a la foi comme source et doit être, par conséquent, favorisée. [...] elle ne s'oppose pas au caractère central de la sainte liturgie, mais en favorisant la foi du peuple [...] elle prédispose à la célébration des mystères sacrés. »

12. Cf. Congrégation pour le Culte divin, *Directoire pour les assemblées dominicales en l'absence de prêtres*, 2 juin 1988, Cerf, 1988, n° 20 et 33 ; cf. SC 35§ 4 (à propos des célébrations de la Parole) et SC 100 (à propos de la liturgie des heures).

13. Cf. *Présentation Générale de la Liturgie des Heures* (en abrégé PGLH : ce texte figure dans le 1^{er} volume de la *Liturgie des Heures* en 4 volumes, et sur le site www.prieravecleglise.fr) n° 1 et 20-22 ; l'outil de base pour ce type de célébration est l'ouvrage *Prière du Temps Présent* ; depuis quelques années, le CNPL déploie de grands efforts pour favoriser cette pratique : cf. site internet : www.prieravecleglise.fr

14. Cf. PGLH 12 : « La célébration eucharistique elle-même trouve dans la *Liturgie des Heures* une excellente préparation... »

L'assemblée locale se trouve ainsi « à l'unisson de l'Eglise » qui prie à travers le monde. Elle n'a pas à inventer sa prière – ce qui évite les dérives de la subjectivité et facilite le travail des équipes liturgiques. Par ailleurs, la liturgie des heures offre une grande souplesse permettant de s'ajuster à la taille de l'assemblée et aux moyens disponibles, de prendre en compte les situations particulières tant au niveau de la communauté que des personnes¹⁵.

15. Les catéchumènes adultes y ont pleinement leur place, de même que les divorcés remariés.

Bien sûr, cette proposition est encore trop peu connue, même si de nombreux chrétiens participent aux offices des communautés religieuses ou monastiques. Sans précipitation, la mise en place de telles célébrations implique de former les animateurs, de redécouvrir les *Psaumes* et la psalmodie, d'équiper les lieux de culte des moyens nécessaires (psautier, recueil de chants et de prières). Surtout, lorsque l'assemblée est petite, il est nécessaire d'habiter autrement l'espace. La célébration des heures lors des rassemblements diocésains favorisera cette redécouverte en tenant un rôle de formation et de diffusion à l'intérieur du diocèse¹⁶.

16. Cf. *Cérémonial des évêques*, 1998, n° 187-190, p. 61.

Développer des liturgies de la Parole. – A côté de la liturgie des heures, il est souhaitable de déployer des célébrations de la Parole, notamment la veille des grandes fêtes, c'est-à-dire une écoute méditative et prolongée de la Parole de Dieu.

17. Les liturgistes ont distingué les vigiles « cathédrales » (c'est-à-dire celle des Eglises diocésaines) et les vigiles « monastiques » : Cf. R. Taft, *La Liturgie des heures en Orient et en Occident*, Turnhout, Brepols, 1991, p. 215-217.

Les liturgies de la Parole se présentent sous deux formes fondamentales¹⁷. La première (cf. la vigile pascale) suit une séquence en trois temps : lecture – psaume – oraison. La seconde (cf. l'office monastique ou encore l'office des lectures du bréviaire romain) déroule une séquence plus complexe : hymne – psalmodie – lecture biblique – répons – lecture patristique. Mais l'une et l'autre obéissent à la même logique fondamentale : pour « entendre la Parole de Dieu », il s'agit de se laisser travailler en la faisant jouer de multiples manières. Dans tous les cas, le but, à savoir l'écoute priante des Ecritures, passe par la répétition d'un schéma à l'intérieur d'une célébration, comme si, pour ouvrir l'oreille de son cœur, le priant avait besoin de faire plusieurs fois l'itinéraire.

La tradition spirituelle a traduit ce « jeu » en une formule, celle de la *lectio divina*, une lecture aimante et priante des Ecritures, reçues non comme savoir ou information, mais comme *parole adressée* : *lectio – meditatio – oratio –*

*contemplatio*¹⁸. La liturgie développe à sa manière cet itinéraire: proclamation des Ecritures – psaume « responsorial » qui fait jouer les sens du texte et ouvre une forme de dialogue avec Dieu; enfin, après un silence, autre voie pour la méditation, l'oraison rassemble (« collecte ») la prière de la communauté. Certaines communautés proposent des célébrations eucharistiques qui intègrent ce contact prolongé avec les Ecritures¹⁹, mais si cela constitue une grande pédagogie pour approfondir le sens de la messe, ces célébrations de la Parole ont leur consistance propre.

Pour une relecture de l'expérience des ADAP. – Si les ADAP, dans la forme où elles ont été vécues en France ces dernières années – c'est-à-dire une célébration dont le déroulement est calqué sur celui de la messe –, ont été un lieu important de dévouement et de prise de responsabilité par les laïcs, il apparaît aujourd'hui qu'elles ne constituent plus une voie pertinente pour assurer la mémoire eucharistique de l'Eglise²⁰. En effet, la désignation initiale « assemblée dominicale en l'absence de prêtres » impliquait un statut d'exception. Mais, aujourd'hui, le risque serait que leur multiplication (et la proximité formelle de la messe) ne confère à ce type de célébration le statut d'une forme « alternative » de la messe. Or, la prière eucharistique et le ministère ordonné constituent deux médiations fondamentales par lesquelles l'assemblée chrétienne est reconduite à la figure du Christ pascal qui rassemble son peuple²¹. La multiplication des ADAP risquerait donc d'obscurcir trois dimensions essentielles de la messe: 1) la dimension sacrificielle – ce qui tendrait à réduire le rassemblement à une figure conviviale et didactique; 2) la dimension communautaire du repas symbolisée par la fraction du pain – ce qui conduirait à valoriser une conception individualiste de la communion; 3) la dimension ministérielle – ce qui, dans la durée, peut affaiblir le lien avec le Christ-tête et la communion dans l'Eglise. Mais si la formule des ADAP ne semble plus être la voie *ordinaire* pour l'avenir, elle demeure intéressante et nécessaire pour faire face à des situations particulières (maladie d'un prêtre, temps de vacances, etc.).

Articuler les moments et les lieux de célébration. – L'organisation temporelle est un aspect important si l'on veut éviter de mettre en « concurrence » la messe avec d'autres

18. Forcée par Guigues le Chartreux, au XII^e siècle, la formule a été reprise par le cardinal Martini à Milan pour former des jeunes à la prière, en ajoutant le terme *actio*, ce qui ouvre la démarche à un propos concret de conversion évitant le risque d'hédonisme spirituel.

19. Cf., à l'Eglise Saint-Ignace (jésuites de Paris), le dimanche soir, l'expérience de « la messe qui prend son temps » (voir sur le site de la Conférence des Evêques de France: inxl6.org).

20. Cf. *Annuaire statistique de l'Eglise 2002*, sur site www.ccf.fr: le nombre de prêtres en France est passé de 32 267 en 1990 à 23 542 en 2002.

21. Cf. *Jn* 11,52: « [...] c'était afin de rassembler dans l'unité les enfants de Dieu dispersés. »

types de célébration. Pour que l'Eucharistie demeure visible-ment le sommet de la vie chrétienne, les autres propositions doivent viser à conduire tous les chrétiens qui le peuvent vers ce sommet eucharistique. Concrètement, c'est un aménagement des horaires qui devrait rendre possible l'articulation entre des rassemblements locaux et la messe paroissiale. On peut proposer le schéma suivant: 1) conserver au dimanche matin son caractère de temps de rassemblement eucharistique où chacun doit se sentir invité à la messe; 2) proposer le samedi soir ou/et le dimanche soir, des célébrations de la liturgie des heures (vêpres, entre 17 h et 19 h 30) ou des célébrations de la Parole (20 h-21 h). On peut noter aussi que l'office des Complies comportant un temps de recueillement (silence, adoration, écoute musicale) est une figure intéressante.

Il faudrait ici encore considérer la question de l'articulation entre le *lieu* de la (les) célébration(s) eucharistique(s) dominicale(s) dans la paroisse et les lieux de célébration de la liturgie des heures ou des liturgies de la parole. Mais ce point est inséparable de l'extrême diversité des situations géographiques et sociales, et il est très difficile de poser des repères généraux sur ce point.

Devant ce défi, on peut se souvenir de ce que Benoît XVI rappelait récemment à Bari: « Se réunir avec nos frères, écouter la Parole de Dieu et se nourrir du Christ, immolé pour nous, est une expérience qui donne sens à la vie, qui communique la paix du cœur. Sans le dimanche, nous les chrétiens, nous ne pouvons pas vivre²² »; et de ce que Jean XXIII soulignait à l'ouverture de Vatican II: « Dans le cours actuel des événements, [...] il vaut mieux reconnaître les desseins mystérieux de la Providence divine qui, à travers la succession des temps et les travaux des hommes, la plupart du temps contre toute attente, atteignent leur fin et disposent tout avec sagesse pour le bien de l'Eglise, même les événements contraires²³. »

Dans ce temps de germination, même si nous pouvons avoir une vive conscience de la fragilité des semences face aux rigueurs de l'hiver, nous pouvons croire que l'Esprit à l'œuvre dans l'Eglise nous fait découvrir peu à peu la nouvelle manière de vivre le dimanche chrétien, le Jour du Seigneur.

PATRICK PRÉTOT o.s.b.

22. Benoît XVI, Allocution du pape à l'Angélus du dimanche 5 juin 2005 (ZENIT.org).

23. Jean XXIII, Allocution *Gaudet Mater Ecclesia* du 11 octobre 1962, dans Concile Œcuménique Vatican II, Jean XXIII/Paul VI, *Discours au Concile*, Centurion, coll. « Documents conciliaires », 6, 1966, p. 59-60.